



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Conseil du 24 Juillet 2020*

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Compte Administratif 2019 - Budget Principal**

**PRESENTS :**

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

LORENZI Thérèse	à	Marie-Hélène PADOVANI
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien

**ABSENTS :-**

**Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.**

**OBJET : Compte Administratif 2019 - Budget Principal**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif 2019, du budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le nouveau président élu préside la séance et participe au vote,

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-Président délégué aux Finances et après en avoir délibéré ;

**ADOPTE**

**(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli ; Morganti)**

Le Compte Administratif 2019 du Budget Principal qui présente les résultats suivants :

**I) Résultat Brut de Clôture**

**Recettes réalisées : 44 043 864.65€**

Dont en investissement : 5 501 087.98€

en fonctionnement : 38 542 776,67€

**Dépenses Réalisées : 42 984 202.62€**

Dont en investissement : 7 181 664,07€

en fonctionnement : 35 802 538,55€

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de : **1 059 662,03€**

**II) Résultat Net de Clôture**

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de 4 935 734,48 € et en dépenses de 1 310 052,23 €, le résultat net de clôture 2019 s'élève à **4 685 344,28 €**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Signature of Louis Pozzo di Borgo in blue ink.

Louis POZZO DI BORGO

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**